

Tri, recyclage et valorisation :

FCBA éclaire les TPE-PME de la filière bois-construction sur la gestion de leurs déchets de production



La filière bois-construction est particulièrement impliquée dans une démarche de maîtrise et de diminution de son impact carbone. Optimisation des appareils de production, réduction des dépenses énergétiques, renforcement des critères environnementaux relatifs aux matériaux... : les plans d'actions stratégiques se déclinent sur différents niveaux.

Mais pour que ces derniers soient optimaux, il est indispensable de les étendre à la gestion des déchets. Un volet autour duquel FCBA accompagne notamment les TPE et PME bois-construction. Après la parution d'un guide pratique dédié en septembre dernier, l'Institut technologique fait le point sur cet enjeu majeur et souvent complexe pour des entreprises qui se sentent parfois démunies.

Etat des lieux de la gestion des déchets bois-construction

L'enjeu de gestion des déchets dans le domaine de la construction s'est renforcé avec les objectifs inhérents à la nécessaire transition environnementale du bâtiment. La création des filières à Responsabilité Élargie du Producteur – REP, pour l'ameublement en 2012, les produits de construction en 2023 et bientôt pour les emballages industriels et commerciaux, a accéléré sa formalisation.

S'agissant des déchets bois de production, il n'y a à date pas d'obligation réglementaire de ce type. Néanmoins, les entreprises ne peuvent ni ne doivent s'en débarrasser sans planification, réflexion ou organisation. L'enjeu est double, environnemental, mais aussi financier : mal gérée, la gestion de ces déchets peut induire des frais ; efficacement organisée, elle peut constituer une opportunité de gains complémentaires.

Deux types de pratiques sont observés :

- Soit, les déchets sont emmenés en déchetterie, par l'entreprise elle-même ou via une entreprise sous-traitante.
- Soit, ils sont valorisés par l'entreprise, de manière plus ou moins optimisée économiquement et écologiquement.

Les valorisations possibles

Elles peuvent suivre trois voies, selon la hiérarchie des modes de traitement suivante :

- Réemploi/réutilisation des chutes : transformation en matériau réutilisable et transformable (ex. : intégration dans la fabrication d'un meuble), transfert vers un centre de reconditionnement ou up-cycling proches du site...
- Valorisation agricole locale : transformation des déchets en plaquettes de bois pour épandage ou litière, sauf s'ils contiennent des métaux lourds ou des produits de traitement.
- Valorisation énergétique : transformation en granulés pour alimenter une chaudière par exemple, au sein même de l'entreprise productrice ou en externe.

Les flux de gestion des déchets de bois en France :

Sur les 2,3 millions de tonnes de déchets bois issus de la seconde transformation en France, on estime qu'environ 1,3 million de tonnes sont valorisées par les entreprises elles-mêmes, majoritairement dans un objectif énergétique, tandis que le million restant est collecté en déchetteries.

Source : « Étude de gisement des déchets de bois dans la filière bois / bois énergie », étude de 2024 de l'ADEME avec le CEDEN-BIOMASSE NOMRANDIE, FCBA et XERFI

Si l'enjeu et les typologies de valorisation sont aujourd'hui bien identifiés, il n'est pas forcément simple, en particulier pour les TPE-PME, de savoir comment procéder, choisir le modèle le plus adapté à sa situation, identifier les ressources et partenaires possibles dans cette dynamique... Elles peuvent manquer pour ce faire d'informations.

C'est dans ce contexte que FCBA éditait, en septembre dernier, le guide **Gestion des déchets bois dans les entreprises bois-construction**, outil pratique financé par le CODIFAB, [accessible gratuitement](#).

Son objectif : aider les entreprises, de façon très pragmatique et pédagogique, à s'approprier leurs déchets de production et mettre en œuvre des solutions pratiques de gestion et de valorisation. L'ouvrage est organisé en trois parties :

1. J'identifie et classe mes déchets
2. J'améliore la qualité de mes déchets
3. Je mets en œuvre les voies de valorisation adaptées

Trois étapes-clés sur la base desquelles FCBA peut accompagner les entreprises dans leurs premiers pas vers une gestion optimisée de leurs déchets bois-construction.

Les conseils de Joffrey Glet-Labeyrie, ingénieur études Environnement/Santé chez FCBA, pour une gestion optimale des déchets bois-construction

Le déchet de bois n'est pas toujours strictement du bois. Il peut contenir d'autres éléments liés à la fabrication du matériau de construction. Dans tous les cas, il est avant toute chose nécessaire de savoir ce que contient son déchet de production, sa composition, le volume disponible... Ce n'est qu'à partir de là que l'on pourra déterminer les meilleures valorisations ou opter pour l'acheminement en déchetterie.

Au-delà du déchet en lui-même, il est également indispensable de dresser un état des lieux de son écosystème :

- *De quelles ressources je dispose en interne et / ou quels investissements je peux opérer pour optimiser ma stratégie de gestion des déchets bois-construction (ex. : installation d'une chaudière) ?*
- *Des acteurs et partenaires locaux existent-ils pour mettre en œuvre une stratégie de gestion adaptée : agriculteurs et / ou éleveurs susceptibles d'être intéressés par des déchets de bois pour de l'épandage ou de la litière ? Des entreprises de reconditionnement ou d'up-cycling, existent-elles ? Des filières de recyclage sont-elles déjà en place ? ...*

*Enfin, une fois ces premières bases posées, on peut démarrer la mise en pratique. Le guide **Gestion des déchets bois dans les entreprises bois-construction** constitue pour cela une première étape pratique importante. Au-delà, pour une démarche plus aboutie et personnalisée, il ne faut pas hésiter à se faire accompagner.*

Renseignements complémentaires : FCBA.fr



Guide pratique
Gestion des déchets bois dans
les entreprises bois-construction

Financé par
CODIFAB
COMITÉ OUVRIER DE
L'INDUSTRIE DES BOIS

À propos de l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

L'Institut technologique FCBA et ses équipes d'experts accompagnent les entreprises des filières forêt-bois et ameublement dans leur développement et leur conception de produits et de projets. L'innovation technologique est au cœur de ses missions, pour permettre aux entreprises une constante compétitivité. Son champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers...

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

- Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultance, assistance technique, essais, formation, information ;
- Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation.

www.fcba.fr